



La MRC vous informe

Printemps-Été 2018
volume 11, numéro 2



MOT DE LA PRÉFET

Après l'hiver rigoureux que nous avons connu, l'arrivée des températures plus clémentes est fort appréciée. Le printemps étant aussi la saison du renouveau, il me fait plaisir de vous présenter quelques-unes des nouveautés qui seront mises de l'avant au cours des prochains mois dans la MRC de Marguerite-D'Youville.

Agrandissement du Port de Montréal à Contrecoeur

Vous avez tous lu dans les journaux la bonne nouvelle concernant la concrétisation du projet d'agrandissement des installations portuaires à Contrecoeur de l'Administration portuaire de Montréal (APM). Cette annonce était attendue depuis plusieurs années. Pour l'économie de la MRC, l'intention de l'APM d'aller de l'avant avec ce projet représente une réelle opportunité de richesse qui profitera à l'ensemble du Québec, grâce aux milliers d'emplois qui seront créés lors de la construction du nouveau terminal et, par la suite, pour l'opération de celui-ci. Il s'agit surtout d'une excellente nouvelle pour le secteur manufacturier puisque plus il y aura de marchandises acheminées par conteneurs vers les installations de Montréal-Contrecoeur, plus les entreprises d'ici auront la possibilité d'exporter leurs produits à l'étranger à un moment où le marché américain semble vouloir imposer de nouvelles barrières tarifaires.

Maison Jean-Marie-Moreau

Les travaux de rénovation, d'agrandissement et de réaménagement de la Maison Jean-Marie-Moreau, qui abrite les bureaux de la MRC, progressent selon l'échéancier prévu. Le projet consiste à conserver le bâtiment patrimonial existant de 8 280 pi², érigé vers 1800, et d'y ajouter 4 765 pi² supplémentaires pour un total de 13 045 pi². L'extension à la maison ancestrale propose une approche architecturale contemporaine conçue pour mettre en valeur l'architecture du bâtiment existant, tout en s'harmonisant avec le paysage environnant. Réparti sur trois niveaux, l'agrandissement permettra à tous les employés de la MRC d'être réunis sous un même toit. Le déménagement dans les nouveaux locaux est prévu pour le mois d'avril.

Formation en gestion d'entreprise

Pour les entrepreneurs, l'arrivée du printemps est l'occasion de mettre à jour leurs connaissances en matière de gestion grâce au programme « Développez vos compétences en gestion d'entreprise », proposé par le Service de développement économique de la MRC : des ateliers pertinents portant sur des sujets populaires et offerts par des formateurs expérimentés.

Gestion des matières résiduelles

L'arrivée de la collecte des matières organiques en janvier dernier, nous amène à revoir en profondeur la façon dont nous gérons l'ensemble de nos matières résiduelles. Puisqu'il est désormais possible de recycler, réutiliser ou valoriser la plupart de celles-ci, le Service de l'environnement de la MRC a mis au point un nouveau guide à conserver contenant de l'information sur les différentes façons de vous départir de vos matières résiduelles tout en posant des gestes écoresponsables. Vous recevrez ce guide par la poste au cours du mois d'avril.

En terminant, je vous invite à adopter dès aujourd'hui cette nouvelle façon de gérer vos matières résiduelles. Grâce à de petits gestes au quotidien, nous contribuerons à garder notre planète verte... à l'image du printemps qui s'annonce.

Suzanne Roy
Préfet



MRC de
Marguerite-D'Youville

ENVIRONNEMENT

LA MRC VOUS SIMPLIFIE LA VIE!

La MRC de Marguerite-D'Youville implantera, à partir de 2019, un programme de vidange systématique des fosses septiques sur l'ensemble de son territoire.

Ce programme a pour but notamment de protéger les sources d'approvisionnement en eau potable en vertu de l'article 2 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 22) du gouvernement du Québec.

À cet effet, un entrepreneur mandaté par la MRC effectuera la vidange des fosses septiques sur le territoire à une fréquence régulière, soit une fois tous les deux ans, pour toute fosse desservant un bâtiment non relié au réseau d'égout municipal.

Les résidents concernés recevront dans les prochains mois davantage d'informations quant au fonctionnement, à la procédure ainsi qu'aux coûts relatifs à ce programme.

Consultez le site Web de la MRC pour connaître les avantages du programme.

JAMAIS SANS MON SAC RÉUTILISABLE



L'année 2018 marque l'entrée en vigueur du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces sur le territoire de la MRC. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, les sacs en plastique conventionnel d'une épaisseur inférieure à 50 microns, ainsi que les sacs oxo-fragmentables ou dégradables, les sacs biodégradables et compostables (peu importe leur épaisseur) ne peuvent plus être distribués par les commerçants.

Heureusement, il existe plusieurs solutions de rechange plus écologiques. Selon les résultats de l'analyse du cycle de vie des sacs d'emplètes au Québec commandée par RECYC-QUÉBEC, **après l'option de ne pas prendre de sac du tout, le sac réutilisable est la meilleure option sur le plan environnemental en moins d'un an d'utilisation.** L'idée est donc de réutiliser le plus souvent possible les mêmes sacs!

Pour plus de détails, consultez notre site au www.margueritedyouville.ca.



UN COUP DE POUCE POUR LES NOUVEAUX PARENTS !

La MRC de Marguerite-D'Youville est heureuse d'annoncer le retour en 2018 du populaire **programme de subvention pour les couches lavables!**

Une aide financière de 100 \$ est offerte pour chaque enfant à venir ou âgé de moins de 6 mois au moment de faire la demande. Pour bénéficier de la subvention, les parents doivent habiter sur le territoire de la MRC et se procurer un **minimum de 20 couches lavables** neuves ou usagées.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Au Québec, près de 4 millions de couches jetables sont enfouies chaque jour, ce qui équivaut à 60 000 tonnes de déchets par année;
- Une couche jetable prend entre 200 et 500 ans avant de se décomposer;
- **Une seule couche lavable remplace environ 230 couches jetables.**

Pour de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité et les pièces justificatives requises, consultez le site Internet de la MRC ou communiquez avec votre municipalité.

Pour vous inscrire au programme, présentez-vous à l'hôtel de ville de votre municipalité, afin de compléter le formulaire d'inscription et de signer le contrat d'engagement.

ÉCOCENTRE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Information : 450 583-3301 poste 242

Avec ses deux points de services, l'Écocentre Marguerite-D'Youville est l'endroit tout désigné pour vous permettre de disposer de façon sécuritaire et écologique d'un grand nombre de matières.

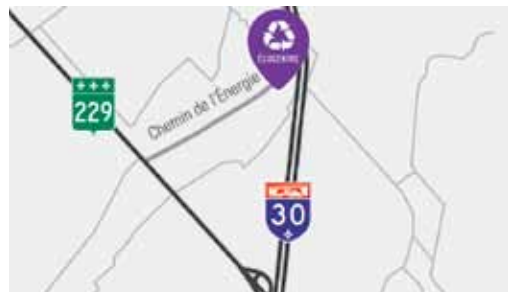
SECTEUR NORD | Ouverture le 7 avril 2018
4111, route Marie-Victorin, Contrecoeur



HORAIRE

Jusqu'au 6 avril 2018	Fermé pour l'hiver
Les samedis 7, 14 et 21 avril 2018	Ouvert de 8 h à 16 h
Du 25 avril au 27 octobre 2018	Ouvert du mercredi au samedi de 8 h à 16 h

SECTEUR SUD | Ouvert à l'année!
1975, chemin de l'Énergie, Varennes



HORAIRE

3 Avril au 19 novembre 2018	
Lundi :	FERMÉ
Mardi et mercredi :	8 h à 16 h
Jeudi :	8 h à 18 h 8 h à 16 h (à partir du 1 ^{er} novembre)
Vendredi à dimanche :	8 h à 16 h

Le tri est obligatoire avant d'apporter vos matières à l'écocentre. De cette façon, un plus grand volume de matières sera détourné de l'enfouissement.

Consultez le site Internet de la MRC pour connaître le détail à propos des matières acceptées à l'écocentre.

Collecte des matières organiques

L'ORGANIBAC VIDÉ CHAQUE SEMAINE!

Dès le 4 avril prochain, la collecte des matières organiques sera effectuée chaque semaine pour toutes les municipalités de la MRC. La collecte hebdomadaire vous permettra donc de disposer plus fréquemment de vos matières organiques!

L'utilisation optimale de l'Organibac, combinée à la collecte des matières recyclables, permet une réduction importante des résidus envoyés à l'enfouissement. C'est pourquoi la collecte des résidus domestiques (bac noir) est maintenant effectuée aux deux semaines tout au long de l'année.

IMPORTANT



Tous les types de sacs de plastique sont interdits dans l'Organibac.

Pour en apprendre davantage sur la biométhanisation et pour prendre connaissance de petits trucs simples pour bien entretenir votre Organibac, suivez-nous sur Facebook!

COLLECTES ANNUELLES DE FEUILLES ET DE CHAUME



Nous vous rappelons que les feuilles et le chaume ne sont pas acceptés dans l'Organibac. Pour s'en départir, il suffit de les mettre dans des sacs de résidus de jardinage en papier ou encore dans des sacs de plastique certifiés compostables et de les mettre en bordure de rue lors des collectes spéciales à venir dans l'année. Vous pourrez également utiliser un bac roulant d'une capacité maximale de 360 litres, à l'exception du bac bleu, ou encore une poubelle fermée d'une capacité maximale de 100 litres et munie de poignées extérieures.

COLLECTE DES BRANCHES

Pour **Contrecœur, Saint-Amable, Varennes** et **Verchères**, la collecte aura lieu le **31 mai prochain**.

Pour **Sainte-Julie**, vous devez communiquer avec l'hôtel de ville au 450 922-7111 pour connaître la date de la collecte printanière.

Branches admissibles

Branches d'un maximum de 3 ½ pieds de longueur et 2 ½ pouces de diamètre

Pour s'assurer que les branches soient ramassées

- Placez vos branches avant 7 h le matin le jour de la collecte;
- Placez vos branches en bordure de rue, le feuillage vers votre résidence;
- Attachez-les en ballots de 20 kg maximum. Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées.

Questions? 450 583-3301, poste 242

Les branches **ne sont pas acceptées** dans l'Organibac, cependant les résidus de jardinage (excluant les feuilles et le chaume) doivent maintenant y être déposés.



CONFÉRENCES GRATUITES

BIEN GÉRER SES MATIÈRES ORGANIQUES CE N'EST PAS SORCIER

Le Service de l'environnement présentera, au cours des prochains mois, une série de conférences dédiée à la gestion des matières organiques, à travers les six municipalités du territoire de la MRC. Les agents verts fourniront une panoplie d'informations, entre autres, à propos des sujets suivants :

- L'Organibac;
- Les matières acceptées/refusées;
- Le service de collectes;
- L'herbicyclage;
- La biométhanisation;
- Le compostage domestique.

Un rendez-vous à ne pas manquer!

CONFÉRENCES MATIÈRES ORGANIQUES

Mardi 24 avril, 19h

Salle Norambar
475, rue Chabot, Contrecœur

Mercredi 25 avril, 19h

Mairie de Verchères • Salle du conseil municipal
579, route Marie-Victorin, Verchères

Lundi 7 mai, 19h

Salle communautaire
771 chemin de la Beauce, Calixa-Lavallée

Mardi 8 mai, 19h

Pavillon du parc Pré-Vert
2003, rue Jacques-Lemoyne, Varennes

Mercredi 2 mai, 19h

Pavillon Thérèse-Savard-Côté
477, avenue Jules-Choquet, Sainte-Julie

Mardi 15 mai, 19h

Hôtel de ville • Salle Simon Lacoste
575, rue Principale, Saint-Amable

Réservation obligatoire à l'adresse :
infomrc@margueritedyouville.ca
ou au 450 583-3301, poste 242

UN NOUVEL OUTIL PRATIQUE POUR BIEN GÉRER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans le souci d'assurer une communication claire et efficace auprès des citoyens, la MRC proposera, dès ce printemps, un guide de gestion des matières résiduelles, sous forme de fiches explicatives regroupées dans une pochette de présentation. Cette initiative permettra à tous d'avoir en mains une panoplie d'informations en lien avec les divers services environnementaux offerts par la MRC.

Le guide de gestion des matières résiduelles sera envoyé par la poste à tous les citoyens en avril.



PRÉVENTION INCENDIE

EN ROUTE VERS LE PRINTEMPS, AVEZ-VOUS RAMONÉ VOTRE CHEMINÉE?

Avec les froids de l'hiver, nous apprécions tous la chaleur que nous procure notre appareil de chauffage au bois. Mais qu'en est-il de l'entretien de votre cheminée? Le printemps est un bon moment pour effectuer un ramonage, puisque les dépôts de créosote sont plus faciles à déloger. De plus, le ramonage permet de détecter des réparations qui peuvent être réalisées à temps avant l'arrivée de la prochaine saison froide.

CONSEIL : Il est possible de limiter la production de créosote en débutant les attisées par des flammes ardentes (chaleur vive), en brûlant du bois sec et en utilisant des bûches de petite taille.

Comment disposez-vous de vos cendres?

Chaque année, surviennent en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par une mauvaise disposition des cendres chaudes. Les cendres encore chaudes comptent parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche de la cause et des circonstances des incendies.

Disposez de vos cendres de façon sécuritaire, soit :

- Dans un contenant **métallique** à fond surélevé et muni d'un couvercle;
- Entreposer le contenant **métallique** à l'extérieur, éloigné du bâtiment d'au moins un mètre et sur une surface incombustible.



Ne jamais mettre les cendres dans les bacs de recyclage, de matières organiques ou de résidus domestiques.

Validez que les cendres sont complètement refroidies avant d'en disposer (minimum 72 heures). Une fois refroidies, il est recommandé d'en disposer en les épandant dans le jardin ou sur votre terrain.

Les citoyens qui souhaitent obtenir plus d'information sur le sujet peuvent communiquer avec le service incendie de leur municipalité.

Francis Charbonneau
Technicien en prévention des incendies

SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES EN GESTION D'ENTREPRISE

Ce printemps, le Service de développement économique de la MRC de Marguerite-D'Youville offre une toute nouvelle série de formations pour répondre aux différents besoins des entrepreneurs.

Développement des compétences en gestion d'entreprise

Au total, le programme propose 13 ateliers sur des thèmes très variés en lien avec les différents aspects de la gestion d'une entreprise.

Voici les dates des prochains ateliers et les sujets abordés :

- **20 avril :**
 - Apprenez à mieux réseauter;
 - Planification stratégique;
 - Sociofinancement;
- **27 avril :**
 - Contrat de service;
 - Recrutement et rétention de personnel;
 - Médias sociaux (Facebook entreprise);
- **4 mai :**
 - Acquisition/Vente d'entreprise;
 - Convention d'actionnaires;
- **11 mai :**
 - Validation de projet;
 - Gestion comptable;
- **18 mai :**
 - Médias sociaux (LinkedIn);
 - Règlement de litiges;
 - Réseautage/codéveloppement.

Les ateliers sont donnés dans les locaux de l'Espace Novo, à Varennes, par des professionnels expérimentés. Vous pouvez vous inscrire à un seul atelier ou en combiner plusieurs afin d'obtenir une pleine journée de formation.

Pour en apprendre davantage sur les différents ateliers offerts, l'horaire et pour vous inscrire, visitez le www.margueritedyouville.ca/formations ou communiquez avec le secrétariat du SDE au 450 583-3303, poste 221, ou sans frais au 514 336-1961, poste 221. Faites vite! Les places sont limitées à 10 participants par formation et sont réservées en priorité aux clients du SDE.



Atelier de démarrage d'entreprise



Calixa-Lavallée - Contrecoeur - Saint-Amable - Sainte-Julie - Varennes - Verchères

ATELIER DE DÉMARRAGE D'ENTREPRISE

Vous avez l'ambition de démarrer votre propre entreprise? Excellent! Avec une bonne planification et le soutien des conseillers du Service de développement économique de la MRC, ce rêve pourrait devenir réalité. Tout débute avec votre participation à l'atelier de démarrage d'entreprise offert gratuitement.

Durant cet atelier, vous apprendrez pourquoi et comment réaliser une étude de marché. En plus on vous proposera un modèle de sommaire de plan d'affaires qui a fait ses preuves ainsi qu'un outil simple pour réaliser vos prévisions financières.

Intéressez? N'attendez plus et inscrivez-vous. L'atelier sera offert ce printemps aux dates suivantes :

**Mercredi 28 mars • Mercredi 11 avril • Mardi 24 avril • Mercredi 9 mai • Mardi 22 mai
Mardi 5 juin • Mercredi 20 juin**

L'inscription est obligatoire et peut se faire par téléphone, au 450 583-3303, poste 221, ou sans frais au 514 336-1961, poste 221, ou encore en ligne en visitant le www.margueritedyouville.ca/demarrage.